

## Procédure de candidature à une seconde diplomation en 2024-2025

L'article 3.4.3 prévoit que «les titulaires du diplôme de l'Institut d'études politiques de Grenoble obtenu dans un parcours peuvent suivre l'année suivante, après accord de la direction des études et après avis du responsable pédagogique concerné, une 5<sup>ème</sup> année d'un autre parcours. Ils obtiennent en cas de succès le diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA sous l'intitulé du parcours concerné. Les candidatures doivent être présentées auprès de la directrice des études ».

### Quels documents ?

La sollicitation consiste en la soumission en un seul document PDF (fusionner les documents et intituler le pdf « votre nom, votre prénom rediplomation »)

- d'une lettre de motivation justifiant cette demande et notamment l'évolution du projet professionnel ;
- des relevés de notes des première, deuxième, troisième année et 4<sup>ème</sup> année du diplôme (ou L1, L2, L3 et 4<sup>ème</sup> année).

### Comment déposer la demande ?

La demande est à envoyer à l'adresse mail

[Contact-autres-parcours@iepg.fr](mailto:Contact-autres-parcours@iepg.fr)

avec en objet « **rediplomation** »

### Quel calendrier ?

A compter du 15 mars 2024 et jusqu'au 31 mai 2024 (17h) dernier délai.

Décision rendue le 28 juin 2024.

### Quelles modalités de décision ?

La demande sera examinée par le ou la responsable pédagogique du parcours visé par la candidature et par la directrice des études.

La décision sera fonction des places disponibles en 5<sup>ème</sup> année dans le parcours visé et de l'évaluation de la lettre de motivation et des relevés de notes.